

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 7 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle culturelle de LIT-ET-MIXE, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025026

Présents : M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - M. Jean-Louis BARRERE - Mme Coralie SEYS - M. Jean MORA - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Marc VERNIER - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

Absents et excusés : Mme Laurence MERLIN - Mme Delphine DUPRAT - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean WATIER - Mme Monique LAGOUEYTE - Mme Karine DASQUET

Pouvoirs : M. Jean WATIER à M. Gérard NAPIAS - Mme Monique LAGOUEYTE à M. Gilles DUCOUT - Mme Karine DASQUET à Mme Nathalie CAMOUGRAND

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LESBATS

Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 3

OBJET : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et qu'ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs ;

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Receveur du Service de Gestion Comptable de Dax pour l'année 2024, concernant les budgets suivants :

- Le budget principal
- Le budget annexe photovoltaïque
- Le budget annexe ZAE DU PERCQ
- Le budget annexe ZAE D'HILLOTAN
- Le budget annexe ZAE DE CAZALIEU
- Le budget annexe ZAE DE LESTE
- Le budget annexe ZAE DE DARDAS
- Le budget annexe ZAE DES AGREOUS

Considérant que les comptes de gestion, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur du Service de Gestion Comptable de Dax pour l'exercice 2024, sont concordants avec les comptes administratifs de l'année 2024, retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de communes Côte Landes Nature ;

Considérant les états des résultats du budget principal et des budgets annexes des comptes de gestion ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les comptes de gestion de l'ensemble des budgets dressés par Madame le Receveur du Service de Gestion Comptable de Dax pour l'exercice 2024, dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes Côte Landes Nature pour l'année 2024.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou



envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Mme Isabelle LESBATS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL

